

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE
- TRIBUNAL JUDICIAIRE DE
MONTPELLIER
206, Rue DU COMTE DE MELGUEIL
34056 MONTPELLIER

L'Officier du Ministère Public

à

*CABINET BOISSIERE
4 RUE MAGUELONE
34000 MONTPELLIER*

Références à rappeler

Référence :

Maître,

En réponse à votre courrier :

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **000202** REFUS DE PRIORITE PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE A UN PIETON
REGULIEREMENT ENGAGE DANS LA TRAVERSEE D'UNE CHAUSSEE ART.R.415-11 AL.1,
ART.R.412-37, ART.R.412-38, ART.R.412-39, ART.R.412-40 C.ROUTE. ART.R.415-11 AL.2,AL.3
C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à **PALAVAS LES FLOTS(34250)**, en date du
par procès verbal n° dressé par **PM PALAVAS LES FLOTS**, avec le(s)
véhicule(s) immatriculé(s)

dont vous avez fait l'objet, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé de procéder au classement du procès-verbal référencé ci-dessus

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à MONTPELLIER, le 12/2022

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

